

Voici un autre éditorial intitulé: «La réforme du Sénat». Je me permets de vous en lire deux paragraphes:

Bien sûr, un Sénat élu causerait des problèmes surtout dans ses relations avec les Communes. Cette question mérite d'être longuement examinée.

Néanmoins...

Écoutez ceci. Vous avez été bien patients jusqu'à présent et je vous en remercie; mais je vous demande de prêter l'oreille:

... quand les Canadiens songent à leur représentation régionale à Ottawa, il est réconfortant de constater que ce sont eux-mêmes, électeurs des diverses régions au niveau fédéral qui devraient être représentés selon leurs vœux, plutôt que les gouvernements provinciaux.

Je vois là simplement un argument en faveur de l'élargissement de la Chambre des communes, qui deviendrait un organe encore plus lourd, ce qui aggraverait le problème que posent les dispositions actuelles sur la détermination des unités de représentation.

Voici un autre éditorial qui a pour titre: «Imaginez un peu, un Sénat populaire», et qui dit ceci:

Voyez tous ceux qui seraient admissibles: des médecins, des fonctionnaires, des ménagères, des gens d'affaires, des enseignants, des étudiants, des vendeurs, des secrétaires, des pêcheurs, des mécaniciens, ainsi que... (eh oui) des rédacteurs de journaux. Des citoyens pleins de mérite et de bon sens qui n'oseraient toucher à la politique avec des pincettes. Et quelques originaux pour mettre du piquant.

Cet article a été publié dans un journal canadien fort respectable.

Une voix: C'est honteux!

Le sénateur Donahoe: L'auteur ne veut pas que ceux qui siègent ici soient d'anciens premiers ministres, d'anciens procureurs généraux, d'anciens députés, des gens qui ont joué un grand rôle dans leur milieu, mais des gens ordinaires, avec quelques originaux pour mettre un peu d'animation...

Le sénateur Frith: Rien de nouveau à cet égard.

Le sénateur Donahoe: On dit aux gens que c'est cela qu'ils veulent, que la formule actuelle n'est pas satisfaisante et qu'il faut donc en trouver une meilleure. Je ne me prends pas pour un original; je suis peut-être un tantinet excentrique. Ni moi ni qui que ce soit ici ne sauraient être traités d'originaux. En fait un original n'a pas sa place au Sénat et on ne saurait lui confier la responsabilité de participer à l'élaboration des lois de notre pays.

Il y a ensuite un article qui parle d'un des premiers ministres qui ont donné leur consentement. Je veux parler du premier ministre Hatfield, qui appartient au même parti que moi. Il a changé d'avis. Il estime maintenant que le Sénat du Canada ne fonctionnera jamais. Il a pris la parole devant des étudiants à ce sujet et soutenu que les débats sur la Constitution au Sénat étaient mal documentés. J'estime que j'étais bien informé lorsque je suis intervenu. J'ai écouté les interventions avec un grand intérêt et je me suis trouvé en profond désaccord avec un certain nombre d'idées avancées par des sénateurs d'en face, mais jamais ne m'est-il arrivé de penser que ces orateurs étaient mal informés. Si quelqu'un l'est, je regrette d'avoir à le dire, mais c'est le premier ministre Hatfield...

Des voix: Bravo.

Le sénateur Donahoe: ... car s'il était bien informé, il ne tiendrait pas de pareils propos.

Le sénateur Marshall: C'est un des originaux.

Le sénateur Donahoe: Il a dit qu'à son avis le Sénat n'avait pas étudié la question en toute connaissance de cause. Quant à moi, j'estime qu'il ne sait pas de quoi il parle.

Le sénateur Marshall: C'est exact.

Le sénateur Donahoe: Enfin, pour conclure, et j'entends des soupirs de soulagement, je vous lirai un bref article. C'est le seul que j'ai vu qui confirme entièrement mes opinions. Il s'intitule: «Le Sénat est vraiment utile». Je suis d'accord. J'ai fait valoir tout l'après-midi que nous avons besoin d'un véritable Sénat. C'est très bref. Je vais vous le lire et je promets d'ajouter très peu de choses.

• (1550)

Laboulaye disait lors d'une de ses conférences que Jefferson, qui s'était tellement épris des idées françaises qu'il admirait même le monocréméralisme, avait un jour rendu visite à Washington à Mount Vernon et que la question des mérites respectifs des deux sortes de régimes avait été soulevée pendant leur conversation.

Les deux hommes avaient eu une discussion amicale pour déterminer lequel du bicréméralisme ou du monocréméralisme était préférable.

Après que chacun eut avancé divers arguments, Washington se tourna tout à coup vers Jefferson au moment du thé et lui dit: «Vous venez de prouver vous-même la supériorité du bicréméralisme».

«Comment cela?» demande Jefferson.

«Vous venez de verser votre thé dans votre soucoupe pour le faire refroidir. Nous voulons le bicréméralisme pour refroidir les esprits. Une mesure est présentée à une Chambre et est adoptée dans le feu de l'action.

Que personne ne me dise que les esprits ne s'échauffent jamais à l'autre endroit parce que je sais que c'est faux.

... l'autre chambre, lieu de décanage par excellence permettra aux esprits de se calmer; après y avoir été débattues et avoir fait l'objet de divers amendements, les mesures à l'étude auront beaucoup plus de chances d'être équitables. Non, notre régime de gouvernement ne saurait se passer de ce précieux instrument».

Je n'admire pas particulièrement le système américain, mais nous partageons néanmoins une de ses caractéristiques; en effet, les deux pays sont dotés d'un corps législatif bicréméral, et tant le Sénat du Canada que le Sénat des États-Unis ont pour rôle de favoriser une seconde réflexion. Le gouvernement des États-Unis a qualifié son Sénat de lieu de décanage; je prétends que le Sénat du Canada est lui aussi un lieu de décanage. Notre existence incite l'autre chambre à réfléchir davantage; nous lui laissons le temps de revenir sur ses décisions, nous lui donnons même de quoi cogiter, et il nous arrive de temps à autre de faire en sorte que des propositions adoptées un peu trop rapidement soient reconsidérées.

Je poursuis la lecture de l'article:

Il en va de même pour le Canada!